



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gratuité numéro d'urgence précarité étudiante

Question écrite n° 30377

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sujet du numéro d'appel d'urgence précarité pour les étudiants. Pour mieux répondre aux difficultés de précarité des jeunes étudiants, le Gouvernement a mis en place un numéro unique d'appel d'urgence, notamment afin de permettre une écoute et un relais vers les services d'aide à même de répondre à chaque problématique spécifique. On ne peut cependant que regretter que ce numéro ne soit pas une ligne verte, c'est-à-dire totalement gratuite, mais uniquement une ligne dite « grise », c'est-à-dire au prix d'un appel local. Si un nombre croissant de jeunes disposent d'abonnement de portable avec appels illimités, ce n'est pas le cas de tous, notamment parmi le public fragile et en précarité. Au regard de l'incohérence du dispositif mis en place, il souhaite connaître sa position quant à la mise en place d'une ligne d'appel totalement gratuite.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30377

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4143

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)